

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

**N° VA\_DEL2024\_111**

**Objet : Vente par la Ville d'immeubles d'habitation 56 rue de Lille et 29 rue de Wasquehal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Par délibération de ce jour, le conseil municipal

- a constaté la désaffectation du domaine public des immeubles sis 56 rue de Lille et 29 rue de Wasquehal
- a décidé leur déclassement du domaine public communal.

La désaffectation et le déclassement ayant été prononcés, il convient de procéder maintenant à la cession desdits immeubles.

La Ville a trouvé des acquéreurs :

- pour le 56 rue de Lille qui est un immeuble à usage d'habitation d'une superficie habitable de 126,30 m<sup>2</sup> ; la parcelle cadastrale qui sera vendue est à extraire après division par géomètre de la parcelle cadastrée section MS n°239 conformément au plan ci-joint. Les acquéreurs proposés sont Mme DA SILVA CUBAL Alexandra et M. KHALLOUFI Faissal qui acceptent d'acquérir le bien au prix de 180 000 euros, conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'État
- pour le 29 rue de Wasquehal qui est un immeuble à usage d'habitation d'une superficie habitable de 155,15 m<sup>2</sup> ; la parcelle cadastrale qui sera vendue est à extraire après division par géomètre de la parcelle cadastrée section LB n°590 conformément

au plan ci-joint. L'acquéreur proposé est la SARL NUGGETS PROPETIES représentée par M. Xavier DELOUX et Mme Liliane DELOUX qui acceptent d'acquérir le bien au prix de 130 000 euros, conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'État. Les biens faisant partie d'un ensemble immobilier plus vaste (le groupe scolaire Louise de Bettignies pour le 56 rue de Lille et le complexe sportif Léo Lagrange pour le 29 rue de Wasquehal), il est nécessaire pour les individualiser de créer des servitudes sans indemnisation au profit de la Ville à l'occasion de ces cessions ; ces servitudes seront détaillées dans les actes de vente (servitude de vue, servitude d'écoulement d'eau ...).

**Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 4 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'accepter la vente de l'immeuble sis 56 rue de Lille à Mme DA SILVA CUBAL et M. KHALLOUFI au prix de 180 000 € ;
- d'accepter la vente de l'immeuble sis 29 rue de Wasquehal à la SARL NUGGETS PROPETIES au prix de 130 000 € ;
- d'accepter la régularisation des ventes par actes notariés, tous les frais, droits, taxes et honoraires étant supportés par les acquéreurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous documents liés à ces ventes ;
- d'imputer les recettes résultant de ces ventes au budget de l'exercice en cours ;
- de décider que les transferts de propriété interviendront le jour de la signature des actes de vente.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203994-DE-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024

Département :  
NORD

Commune :  
VILLENEUVE D ASCQ

Section : LB  
Feuille : 000 LB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 03/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF NORD PTGC LILLE  
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22  
RUE LAVOISIER 59466  
59466 LOMME CEDEX  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*immeuble  
29 rue de  
Wasquehal*



Département :  
NORD

Commune :  
VILLENEUVE D ASCQ

Section : MS  
Feuille : 000 MS 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 03/05/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF NORD PTGC LILLE  
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22  
RUE LAVOISIER 59466  
59466 LOMME CEDEX  
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*immeuble  
56 Rue de Lille*

